

FORMATION PERMANENTE

MIDI-CONFÉRENCE – PREUVE CIVILE

Le mercredi 31 mars 2010
12h30 à 13h30

Salon de délibérations du jury
Palais de justice de Sherbrooke

Le Comité de formation permanente du Barreau du district de St-François a le plaisir de vous inviter à une autre activité de formation portant sur le droit civil. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une conférence d'environ une heure. Votre inscription inclut le lunch. Vous recevrez une attestation de participation pour cette heure de formation au chapitre du Règlement sur la formation continue obligatoire.

Preuve civile : jugements marquants de l'année 2009

Par Me Stéphane Reynolds, avocat

Vous trouverez à l'endos de la présente une description du contenu de cette présentation. Les membres en règle de l'Association du jeune Barreau du district de St-François bénéficieront d'une réduction de 5\$ sur le coût d'inscription en indiquant leur numéro de membre de l'Association et en joignant une photocopie de leur carte de membre.

Nous sommes présentement à organiser d'autres activités de formation pour 2010-2011. Dès que d'autres dates et sujets auront été arrêtés, nous vous en informerons par écrit. **Vous pouvez également consulter l'onglet « Formation » qu'on retrouve à l'intérieur du site internet du Barreau de St-François.** Nous vous rappelons qu'il nous fait toujours plaisir de recevoir vos suggestions.

Inscrivez-vous rapidement à cette activité du 31 mars prochain, **le nombre d'inscriptions étant limité à 15 à 20 avocat(e)s.**

PHILIPPE GILBERT
pour le Comité de formation permanente
du Barreau de St-François

✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----

NOM : _____ Téléphone : (____) _____ Casier cour _____

Numéro de membre du Barreau du Québec _____ Numéro de membre du Jeune Barreau _____

Numéro de télécopieur ou adresse courriel : _____

Frais d'inscription
(Preuve civile : 31 mars 2010)

25,00\$ membres du Barreau de Saint-François de moins de 5 ans
35,00\$ membres du Barreau de Saint-François de 5 ans et plus
50,00\$ non-membres du Barreau de St-François

Prière de faire parvenir votre chèque d'inscription libellé à l'ordre de **“C.F.P. du Barreau de St-François”** et de retourner chèque et inscription à madame Josée Therrien, 225, King Ouest, bureau 234, Sherbrooke (Qc), J1H 1P8 ou dans le casier de la cour de l'aide juridique (#01) au Palais de justice de Sherbrooke **d'ici le 26 mars 2010.**

Aucun remboursement ne sera émis pour toute annulation signifiée moins de dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'activité. Toutefois, une personne déjà inscrite à une activité peut toujours se faire remplacer par un(e) collègue, sans frais additionnels.

PROGRAMME

Preuve civile : jugements marquants de l'année 2009

Formateur :

Me Stéphane Reynolds est chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et à l'École du Barreau. Il est également associé au cabinet Monty Coulombe s.e.n.c.

Syllabus :

Le droit de la preuve est en constante évolution.

Le conférencier commentera une trentaine de jugements qui ont un impact sur le droit de la preuve civile et qui ont été rendus en 2009 sur le sujet.

Visitez le site internet du Barreau de Saint-François où vous retrouverez l'information concernant nos activités de formation permanente :

www.barreau.qc.ca/stfrancois